

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY
EN DATE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017 A 19 HEURES**

SOMMAIRE :

- 1) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 2) – BUDGET 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 3) – CREATION POSTE DE RELEVAGE – AVENANT AU MARCHÉ ;
- 4) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 5) – BUDGET 2017 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 6) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – ZONE AMENAGEMENT RUE DE LA GARE ;
- 7) – BUDGET 2017 – ZONE AMENAGEMENT RUE DE LA GARE ;
- 8) – AMENAGEMENT RUE DE LA GARE – MAITRISE D'ŒUVRE ;
- 9) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES ;
- 10) – BUDGET 2017 – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LUZIERES ;
- 11) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2016 ;
- 12) – BUDGET COMMUNAL 2017 : TAUX INPOSITION 2017 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ;
- 13) – MISE EN CONFORMITE BARRAGES SUR AFFLUENTS CONVENTION AMEVA ;
- 14) – MISE EN CONFORMITE ARMOIRES ELECTRIQUES ;
- 15) – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES GENETS ET RUE DES ACACIAS ;
- 16) – ECLAIRAGE PUBLIC RUE PECQUEREINE ;
- 17) – REMISE EN CONFORMITE DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ;
- 18) – VENTE DE BOIS SCIERIE DE LA SELLE ;
- 19) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille dix-sept, le douze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme PETIGNY Valérie, M. GADOUX Alain-Xavier, M. DUBOIS Luc, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme BOHIN Camille, Mme VILAIN Catherine, M. CHARLET Jean-Luc, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMANT Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme TRAULE Elisabeth ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, M. MASSAU Thierry ayant donné pouvoir à M. MOYENS Jean-Pierre, Mme BALIN Jeannine ayant donné pouvoir à M. BERNARD André, M. LACHEREZ Guy ayant donné pouvoir à M. GOUDEMANT Jérôme, et Mme ALIX Huguette.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu les précisions de M. CHARLET Jean-Luc, à savoir la crainte de l'éblouissement des maisons par l'éclairage du parking rue Guy de Ségonzac et la raison pour laquelle un stop est envisagé à l'intersection de la rue des Hargers et de la rue de la Ligue, le procès-verbal du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du service assainissement qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	42 064.26 €uros
Recettes de l'exercice :	44 601.18 €uros
Excédent reporté :	136 418.66 €uros

Excédent 2016 : 138 955.58 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	16 683.00 €uros
Recettes de l'exercice :	38 035.00 €uros
Excédent reporté :	121 659.51€uros

Excédent 2016 : 143 011.51 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2016 du service assainissement est adopté à l'unanimité et les résultats sont reportés au budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 du service assainissement par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II – BUDGET 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de création du poste de relevage devront débuter rapidement car l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans le cadre de sa participation financière, nous demande la totalité des factures pour le 15 Juillet 2017 au plus tard.

M. le Maire précise qu'une étude va être menée afin d'envisager la déconnexion du pluvial avant l'aménagement du centre bourg. L'étude et les travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau.

M. CHARLET Jean-Luc souhaite savoir si tous les administrés devront mettre aux normes leurs installations pour le rejet des eaux usées et pluviales. Il est précisé que la déconnexion ne concerne que le centre bourg.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017 pour le service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 202 588 €uros
- Section d'investissement : 418 099 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2017 du service assainissement tel qu'il est proposé.

III – CREATION POSTE DE RELEVAGE – AVENANT AU MARCHE :

Dans le cadre de la création d'un poste de relevage, et en raison de l'impossibilité de mettre en place une servitude sur un terrain privé, le projet initial doit être modifié au niveau de son tracé pour permettre de reprendre le déversoir d'orage existant. La station de relevage initialement prévue en accotement sera replacée en chaussée.

Le Maire propose donc à l'assemblée de passer un avenant qui reprend les prix du marché initial confié à SPEE avec les modifications de quantités. Le montant de l'avenant est de 11 283.40 €uros H.T.

M. GOUDEMAND Jérôme souhaite savoir si un nouvel appel d'offres est nécessaire. M. le Maire précise que les travaux ont été attribués et qu'il ne s'agit que d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant et à demander le commencement du chantier dès que possible.

IV – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	21 015.41 €uros
Recettes de l'exercice :	54 557.38 €uros
Excédent reporté :	46 464.73 €uros
Excédent 2016 :	80 006.70 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	11 762.30 €uros
Recettes de l'exercice :	19 475.90 €uros
Excédent reporté :	66 522.25 €uros
Excédent 2016 :	74 235.85 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2016 du service eau potable est adopté à l'unanimité et les résultats sont reportés au budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 du service eau potable par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

V – BUDGET 2017 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017 pour le service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 129 063 €uros
- Section d'investissement : 196 883 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2017 du service eau potable tel qu'il est proposé.

VI – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – ZONE AMENAGEMENT RUE DE LA GARE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2016 de la zone d'aménagement rue de la Gare qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	6 347.39 €uros
Recettes de l'exercice :	0.00 €uros
Excédent reporté :	12 001.34 €uros
Excédent 2016 :	5 653.95 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	2 101.14 €uros
Recettes de l'exercice :	6 347.39 €uros
Excédent reporté :	213 575.38 €uros
Excédent 2016 :	217 821.63 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2016 de la zone d'aménagement rue de la Gare est adopté à l'unanimité et les résultats sont reportés au budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de la zone d'aménagement rue de la Gare par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

M. le Maire rappelle que l'origine des recettes de cette zone est constituée de la vente des parcelles. Lorsque l'aménagement et la vente des terrains seront achevés, le résultat financier de cette opération sera reversé sur le budget communal.

VII – BUDGET 2017 – ZONE AMENAGEMENT RUE DE LA GARE :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017 pour la zone d'aménagement rue de la Gare qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 254 384 €uros
- Section d'investissement : 527 205 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2017 de la zone d'aménagement rue de la Gare tel qu'il est proposé.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de cette zone débuteront le 20 avril prochain pour une durée de 3 mois. Aucune sortie de véhicule est prévue au niveau des pompes funèbres pour des raisons de sécurité ; en effet la visibilité est trop juste. La sortie de la zone s'effectuera du côté du contrôle technique.

A la question de M. CHARLET Jean-Luc, M. le Maire précise que la circulation de camions desservant l'entreprise a été prévue et validée par les propriétaires.

De plus, dans le cadre des travaux, il est prévu d'aménager le tour de ville afin de permettre aux riverains de la rue du Hamel (uniquement) d'accéder à leur propriété par l'arrière.

En ce qui concerne la borne électrique, le rechargement des véhicules est payé directement au prestataire fournisseur de l'énergie.

VIII – AMENAGEMENT RUE DE LA GARE : MAITRISE D'ŒUVRE :

Le Maire propose à l'assemblée de passer convention de maîtrise d'œuvre avec la SARL SEIGNEUR d'Amiens afin de suivre les travaux d'aménagement de la zone rue de la Gare confié à STPA.

Le montant des honoraires s'élève à 17 500 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

IX – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2016 de la zone d'aménagement rue de la Gare qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	2 135.15 €uros
Recettes de l'exercice :	105 838.22 €uros
Excédent 2016 :	103 703.07 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	100 542.69 €uros
Déficit reporté :	238 173.85 €uros
Recettes de l'exercice :	542.69€uros

Déficit 2016 :	338 173.85 €uros
----------------	------------------

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2016 du lotissement « les terrasses de Luzières » est adopté à l'unanimité et l'excédent de fonctionnement de l'exercice est affecté en section d'investissement sur le budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 du lotissement « les terrasses de Luzières » par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Maire rappelle que la vente des terrains a été confiée à une agence immobilière. Il semblerait que le prix de vente soit trop élevé par rapport à la superficie constructible des parcelles. M. GOUDEMANT Jérôme fait remarquer que les frais d'agence augmentent davantage le prix.

X – BUDGET 2017 – LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2017 du lotissement « les terrasses de Luzières » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 317 795 €uros
- Section d'investissement : 395 842 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2017 du lotissement « les terrasses de Luzières » tel qu'il est proposé.

XI – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2016 :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif communal 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1 191 823.21 €uros
Recettes de l'exercice :	1 260 188.30 €uros
Excédent reporté :	183 645.54 €uros
Excédent 2016 :	252 010.63 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	204 363.86 €uros
Déficit reporté :	178 491.66 €uros
Recettes de l'exercice :	284 181.36 €uros
Déficit 2016 :	98 674.16 €uros
Restes à réaliser dépenses :	41 772.00 €uros
Restes à réaliser recettes :	3 830.00 €uros

M. GOUDEMAND Jérôme suggère que la Commune achète la « plieuse et mise sous pli » afin de limiter les dépenses de l'article 6122. M. GOUDEMAND Jérôme demande également le détail de l'article budgétaire 6226 « Honoraires ». Enfin il fait remarquer que les crédits consommés de l'article 6261 dépassent de 472.12 Euros les prévisions. M. le Maire rappelle que les dossiers des permis de construire et déclarations préalables, ainsi que les demandes de cartes d'identité sont envoyés en recommandé avec accusé-réception. Cette année le secrétariat a traité 36 permis de construire et 34 déclarations préalables.

M. CHARLET Jean-Luc demande des précisions concernant l'article budgétaire 61558 dont le montant est en dépassement par rapport aux prévisions.

Il est rappelé que les réalisations s'évaluent au niveau du chapitre et que les précisions étaient réalistes puisque le chapitre 011 a été réalisé à 85%, le chapitre 012 à 95 %, le chapitre 65 à 92%, le chapitre 66 à 98% et le chapitre 67 à 95%.

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte les résultats 2015 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement :
 - . Report en section de fonctionnement du budget 2017 : 115 394.47 Euros
 - . Affectation en investissement du budget 2017 : 136 616.16 Euros
- Déficit d'investissement : à reporter sur le budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de la Commune de Conty par le receveur, conforme au compte administratif 2016, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

XII – BUDGET COMMUNAL 2017 :

M. le Maire informe l'assemblée que le bouclage du budget 2017 a été difficile compte tenu des ressources en baisse constante (dotation, locations...) et qu'il convient de maintenir le bon fonctionnement des services. Les dépenses de fonctionnement ont donc été évaluées à la baisse afin d'assurer l'équilibre budgétaire. Il convient tout de même d'envisager une légère augmentation des taux d'imposition.

M. le Maire précise que les taux appliqués par le Département restent inchangés en 2017 et que les taux pratiqués par l'intercommunalité devraient baisser légèrement pour Conty.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de la Commission des Finances relative à l'attribution des subventions aux associations. Il est précisé qu'un coup de pouce est donné au Club de Football et à la Fraternelle qui vont perdre en 2017 50% de leur subvention intercommunale, voir la totalité de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions : M. GOUDEMANT Jérôme, M. LACHEREZ Guy et: M. RENAUX Jean-Michel) d'attribuer les subventions suivantes aux associations en 2017 :

L.S.P.	7 500 €
C.S.C. Football	2 000 €
Souvenir Français	200 €
Don du Sang	200 €
Judo Club	600 €
La Fraternelle	1 000 €
Les Améthystes	500 €
Gymnastique	200 €
La roue cool	900 €
	13 100 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS :

M. le Maire présente à l'assemblée les différentes simulations qui ont été proposées à la Commission des Finances dans le cadre d'une augmentation des taux d'imposition. Il peut être constaté que l'incidence sur la feuille d'impôts des administrés est minime.

M. le Maire propose à l'assemblée d'appliquer une hausse des taux d'imposition pour 2017 nécessaire à l'équilibre du budget, soit 3%. Il est rappelé que les taux sont inchangés depuis 2011 et que cette augmentation ne dégage qu'une recette supplémentaire de 9 078 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre : M. GOUDEMANT Jérôme et M. LACHEREZ Guy) et 1 abstention : M. RENAUX Jean-Michel), décide d'appliquer les taux suivants pour 2017 :

	Bases	Taux 2017	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 343 000,00 €	12,87%	172 844
Taxe foncière bâti	971 100,00 €	10,42%	101 189
Taxe foncière non bâti	93 300,00 €	17,55%	16 374
C.F.E.	266 400,00 €	11,01%	29 331

M. le Maire précise qu'une information sera insérée dans le flash info de septembre.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget communal 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 1 364 854 Euros
- Section d'investissement : 1 153 624 Euros

Après fait donné toutes explications, le Conseil Municipal adopte à la majorité (2 voix contre : M. GOUEMAND Jérôme et M. LACHEREZ Guy, 1 abstention : M. RENAUX Jean-Michel) le budget communal 2017 tel qu'il est proposé.

XIII – MISE EN CONFORMITE DES BARRAGES SUR AFFLUENTS – CONVENTION AMEVA :

Dans le cadre de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau et conformément à l'article L214.17 du code de l'environnement, le Maire propose à l'assemblée de confier à l'AMEVA, sous forme de convention l'étude opérationnelle pour l'ouvrage appartenant à la Commune de CONTY et situé au seuil de la scierie, à l'aval du pont de la départementale D920.

Aucune charge financière ne sera imposée au propriétaire pour la réalisation de l'étude. L'étude est prise en charge par l'AMEVA et financée dans le cadre du Plan Somme 2 à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et 20% par les fonds européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante.

XIV - MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES ELECTRIQUES :

Le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme concernant la rénovation des armoires d'éclairage public.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 50 820 €uros T.T.C. et de passer convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération
(70% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)
38 815 €uros
- Contribution de la Commune : 12 005 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 12 005 €uros.

XV - ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES GENETS ET RUE DES ACACIAS :

Le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme concernant la pose de 14 points lumineux rue des Genêts et rue des Acacias.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 34 907 €uros T.T.C. et de passer convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération
(20% du coût HT des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée à 1500 H.T. par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 12 918 €uros
- Contribution de la Commune : 21 989 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 21 989 €uros.

XVI - ECLAIRAGE PUBLIC RUE PECQUEREINE :

Le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme concernant la pose de 4 points lumineux et remplacement mât vétuste rue Pecquereine

Il propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 11 968 €uros T.T.C. et de passer convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération
(20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 4 430 €uros
- Contribution de la Commune : 7 538 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 7538 €uros.

XVII - REMISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire présente à l'assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme concernant la mise en conformité du réseau d'éclairage public.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 40 660 €uros T.T.C. et de passer convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération
(70% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 31 055 €uros
- Contribution de la Commune : 9 605 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 9 605 Euros.

M. RENAUX Jean-Michel trouve dommage que l'éclairage public de l'avenue Claude Jeunemaître n'aut pas été prévu. Le coût élevé à plus de 48 000 Euros ne rentre pas dans le budget pour cette année.

XVIII – VENTE DE BOIS A LA SCIERIE DE LA SELLE :

M. le Maire propose à l'assemblée de vendre des coupes de bois à la Scierie de la Selle provenant du Chemin St Martin, de la place de l'Eglise à Wailly et du bois de Conty, pour un montant total de 3 358.05 Euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.

M. le Maire rappelle le prix du bois en vigueur en fonction de l'essence et de la coupe :

- Hêtre, le stère en 1 mètre :	45 Euros
- Hêtre, le stère en 50 cm :	50 Euros
- Diverses essences, le stère en 1 mètre :	32 Euros
- Diverses essences, le stère en 50 cm :	35 Euros
- Stère à façonner :	15 Euros

XIX – QUESTIONS DIVERSES :

M. BERNARD André informe l'assemblée que la clôture du cimetière est en cours.

Mme RONGIER Marie-Laure rappelle aux conseillers que la chasse aux œufs aura lieu samedi prochain à 14 H.15 au Cul Roty. Chacun est le bienvenu pour aider à l'organisation. De plus, nous sommes à la recherche de signaleurs pour assurer le passage de la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque » le jeudi 11 mai 2017 à 13 H. (passage prévu à 14 H.18).

M. GADOUX Alain-Xavier signale la présence d'un drone qui survole les habitations à Wailly. La Gendarmerie a été prévenue.

M. CHARLET Jean-Luc signale que des gouttières de la salle des fêtes fuient.

M. GOUDEMANT Jérôme transmet à M. le Maire une lettre anonyme reçue dans la boîte aux lettres de M. LACHEREZ Guy.

M. GOUDEMANT Jérôme s'étonne qu'aucune subvention ne soit accordée à l'Association des Pêcheurs de Conty cette année. M. le Maire ne remet pas en compte la bonne gestion de cette association, mais il est impossible d'accorder une subvention à une association qui déclare une épargne de 25 000 Euros. Il est important d'appliquer les règles en matière d'utilisation des fonds publics.

M. GOUDEMANT Jérôme suggère que l'on envisage une aide même minime, par exemple la mise à disposition du personnel pour des travaux d'entretien.

M. MOYENS Jean-Pierre signale que le prix de location des étangs est le même pour toutes les associations de pêche et que chacune prend en charge l'entretien de leur espace.

M. BERNARD André rappelle que chaque association bénéficie de la salle des fêtes gratuitement une fois par an et qu'elles peuvent organiser des manifestations qui leur apportent des recettes supplémentaires.

M. GOUDEMANT Jérôme signale la chute de pierres au niveau de l'Eglise Saint-Antoine et demande s'il ne serait pas judicieux de poser un filet de protection. M. le Maire rappelle que le diagnostic réalisé par la DRAC prévoit 2 500 000 €uros de travaux sur l'Eglise. Malheureusement le budget communal ne peut supporter une telle charge.

M. CHARLET Jean-Luc remercie la Commune pour la subvention attribuée au club de gymnastique de Conty.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 Heures.